

CONSIGNES DE SÉCURITÉ

Pour la sérénité
et la sécurité de tous,

DANS LA SALLE D'ATTENTE DU VÉTÉRINAIRE...



Les chats
sont maintenus
dans leur
panier fermé.

Les chiens
sont tenus
en laisse.

Les chiens
susceptibles d'avoir
un comportement
indélicat portent une
muselière.



APV Association de protection vétérinaire
www.assoprotecvet.fr
assoprotecvet@gmail.com

Rappel réglementaire :
Les chiens de catégories 1 et 2 doivent être maintenus muselés.

En application des articles L211-11 à L211-28 du Code rural et de la pêche maritime.